

13 nov 2009 -12:43

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2009

Contingent de l'armée pour 2010

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2010

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2010

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2010.

Le contingent est limité à 37.112 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2010. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 35.969 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 643 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 500 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>